### **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

### Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2015 du délégataire

# **EXPOSE DES MOTIFS**

La société Lombard & Guérin exploite sous forme d'une Délégation de Service Public, les marchés aux comestibles d'Ivry-sur-Seine (Centre-Ville avec 1100 m linéaires de commerce, Petit-Ivry avec 260 m et halle Barbusse avec 310 m).

Le contrat lié à cette délégation prévoit les conditions techniques et financières dans lesquelles le délégataire fournit le service et les obligations qui lui sont faites.

Comme chaque année, le délégataire transmet à la commune son rapport annuel (technique et financier) pour la gestion de l'année précédente.

Un nouveau contrat de DSP a été notifié à Lombard & Guérin pour 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce rapport 2015 correspond à la 2<sup>ème</sup> année de la DSP sur les 5 prévues au contrat (2014 à 2018). Ceci permet de faire un point sur ses comptes annuels.

Pour le rapport 2015, le contrôle des comptes du délégataire s'effectue donc au cours de la 3<sup>ème</sup> année de la nouvelle délégation.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2015 est détaillé dans le tableau ci-après.

	REALISE 2014	REALISE 2015
Redevance	64 513 €	61 626 €
Redevance parking Raspail	6200 €	6200 €
Frais de personnel	158 441 €	149 610 €
Fluides	15 930 €	19 890 €
Entretien & réparation locatifs des biens du délégataire	6 662 €	6 085 €
Nettoiement du marché	953 €	191 €
Entretien des biens du délégant	1 538 €	8 125 €
Assurances	5 932 €	5 983 €
Amortissements	18 576 €	20 938 €
Divers	931 €	104 €
Animations commerciales – Développement des marchés	12 000 €	12 000 €
Frais généraux	29 925 €	29 722 €
Taxes diverses (cvae,organic)	4 794 €	3 212 €
Transport et déplacement	7 294 €	7 598 €
TOTAL DES CHARGES	333 689 €	331 284 €
Droits de place des commerçants abonnés	197 417 €	198 880 €
Droits de place des commerçants volants	158 079 €	130 623 €
Récupération des consommations électriques	11 583 €	11 783 €
Autres recettes	0€	0€
TOTAL DES PRODUITS	367 079 €	341 286 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 390 €	10 002 €

L'analyse des comptes du délégataire fait apparaître les éléments suivants :

- On peut noter un maintien des droits de place des commerçants abonnés.
- Il est à noter une diminution significative des droits de place des commerçants volants d'où la baisse du résultat de l'exercice.

Je vous propose de prendre acte du rapport annuel présenté par la société Lombard et Guérin délégataire du service public de la halle et des marchés communaux pour l'année 2015.

P.J.: rapport annuel 2015

### **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

## 14) Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2015 du délégataire

### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

vu la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 confiant sous forme de délégation de service public à la Société Lombard et Guérin les marchés d'approvisionnement de la Ville pour les années 2014 à 2018,

considérant que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de qualité de service et que ce rapport doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

vu le rapport annuel 2015 que la Société Lombard et Guérin, délégataire pour la gestion des trois marchés d'Ivry, a transmis à Monsieur le Maire, ci-annexé,

#### **DELIBERE**

par 34 voix pour et 10 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2015.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2016 RECU EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2016 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 16 DECEMBRE 2016